



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016

Délibération N°2016/118

Date de convocation : 11 OCTOBRE

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille seize, le 17 octobre 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle Polyvalente de LIGNY-EN-CAMBRESIS, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambresis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (58 titulaires 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN

Hubert DEJARDIN

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Agnès BERANGER

Guy BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Martine THUILLEZ

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Jean-Marc GOSSART (S)

Karine ELOIR

Joëlle MANESSE

Pascal FOULON

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Daniel BLAIRON

Véronique NICAISE

Jean-Marc DOSIERE

Chantal WAYEMBERGE

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Gérard FILLION (S)

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIoux

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Janine TOURAINNE

Michel HENNEQUART

Didier BLEUSE

Augustine NOIRMAIN

Maurice DEFAUX

Jean-Paul CAILLIEZ

Jean-Félix MACAREZ

Virginie LE BERRIGAUD

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Frédéric BRICOUT

Mélanie DISDIER

Alain RIQUET

Serge WARWICK

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Jean-Louis CAUDRELIER

Laurent COULON

Serge SIMEON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Jacky DUMINY

Daniel CATTIAUX

Stéphane JUMEAUX

Daniel FIEVET

Membre(s) Excusé(s) (1) : Jean-Pierre RICHEZ

Membre(s) Absent(s) (6) :

Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Marie-Lise MARLIOT, Bruno MANNEL, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Henri QUONIOU.

Membre(s) ayant donné procuration (9) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jacques OLIVIER à Nathalie GAVE, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Bernard POULAIN à Didier BONIFACE, Brigitte PRUVOY à Martine THUILLEZ, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Isabelle PIERARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ.

Véronique NICAISE est élue secrétaire de séance

N°2016/118 - MODIFICATION DES CONDITIONS DE SUSPENSION DE REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Président indique à l'assemblée avoir été saisie d'une demande du Collège Agents lors du Comité Technique du 14 septembre dernier portant sur la modification des conditions de suspension du régime indemnitaire.

Le Collège Agents du Comité Technique considère en effet que le congé maternité, n'est pas une maladie, et qu'en cas de congés maternité les agents ne devraient donc pas subir de suspension de leur régime indemnitaire.

Le Collège Agents propose, dans ce cas, que le régime indemnitaire ne soit pas suspendu.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les délibérations du 03/01/2012 prévoient les critères d'attribution suivants pour l'ensemble du régime indemnitaire :

- Importance des sujétions,
- Niveau de responsabilité,
- Charge de travail,
- Investissement dans le travail,
- Animation d'une équipe,
- Technicité du poste.

Et que la délibération du 15/04/2015 (portant modification des conditions de suspension des régimes indemnitaires au sein de la CCCC) prévoit la suspension selon la règle du 30e en cas d'absence des primes liées à l'exercice effectif des fonctions (comme pour la maladie ou les absences injustifiées).

Monsieur le Président précise que lors du Comité Technique du 14 avril 2015 présentant cette question le Collège Agents n'avait fait part d'aucune remarque.

Vu l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 10 octobre 2016 pour le maintien du régime indemnitaire en cas de congés maternité,

Monsieur le Président sollicite l'avis de l'assemblée sur le maintien ou non du régime indemnitaire en cas de congés maternité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 20 octobre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme
Caudry, le 20 octobre 2016
Le 20 octobre 2016

Vu,



Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental


Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.